

essentielles, disons alors que la santé mentale commence par la santé spirituelle. On ne saurait être heureux sans avoir l'âme en paix.

• (4.10 p.m.)

Nous devons donc appliquer cette religion d'amour et de foi. Nous le leur devons. Nous leur devons la santé mentale, le respect d'eux-mêmes, l'amour et la fraternité. Ensuite, ils seront en mesure de mettre de l'ordre dans leur vie, au physique et au moral. J'ose dire que même aujourd'hui, malgré l'abandon où on les tient, les gens de race indienne, remporteraient les épreuves physiques aussi bien que leurs frères blancs. Par santé, nous entendons la santé économique. Nous voulons dire la nourriture et le logement qui font partie d'un tout. Qu'entendons-nous vraiment par intégration? Voulons-nous faire des Indiens des hommes blancs ou des citoyens canadiens? Au ministre et au Parlement, je dis que si par l'intégration nous voulons leur apporter l'égalité, la fraternité et les mêmes possibilités que tous les citoyens canadiens exigent et espèrent, et qu'ils devraient tous avoir, alors faisons l'intégration. Si, toutefois, notre intention est de faire des Indiens de pauvres hommes blancs, il faut les laisser tranquilles; il vaut mieux pour eux mourir de faim dans leurs propres réserves que vivre au milieu de gens qui leur refusent l'égalité, les avantages et la fraternité qui sont les droits innés de tous les Canadiens.

Le programme en question est d'envergure. Si mes chiffres sont exacts, notre pays compte à peu près un quart de million d'habitants d'ascendance indigène. Leur nombre croît plus rapidement que celui de n'importe quel autre groupe ethnique. Dans quinze ans, ils seront probablement un million. Je crois que ces gens-là sont disposés à venir à composition avec nous. D'après la déclaration, le gouvernement semble disposé à agir constructivement. Si nous pouvions oublier nos querelles mesquines ici et nous concentrer pour aider les Indiens et surtout leur faire comprendre que nous les aimons vraiment à titre de compatriotes, ils pourraient fort bien être intégrés bien avant cent ans d'ici à titre de citoyens canadiens à part entière, comme je l'ai déjà dit, et le Parlement pourrait être fier d'avoir enfin fait le premier pas, aujourd'hui, cette semaine ou au cours de cette session.

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, le débat de cet après-midi est provoqué par la situation actuelle du ministre dans ses pourparlers avec les Indiens et les gouvernements provinciaux. Mais nous nous rendons compte aussi qu'il fait suite à la déclaration qu'il a faite à la Chambre il y a

quelque temps. Autrement dit, c'est cette déclaration qui a abouti à la situation actuelle, et nous ne pourrions avoir de discussion sérieuse si l'on ne part de cette déclaration. Le député de Burnaby-Seymour (M. Perreault), qui a la parole facile, a commenté la déclaration du député de Skeena (M. Howard) qui répondait à celle du ministre. J'aimerais simplement citer un ou deux passages de l'allocution qu'avait alors prononcée le député de Skeena. On trouvera cet extrait à la page 10584 du *hansard* du 25 juin. Il disait donc:

Certaines des idées que renferme la déclaration du ministre sont bonnes. Certaines ne le sont pas autant. Beaucoup d'entre elles sont plutôt vagues—je le dis sans malveillance et, assurément, le ministre le comprendra.

Plus loin, il ajoutait:

Il est extrêmement important que les négociations, les discussions ou les entretiens que le ministre mènera avec les gouvernements provinciaux, procèdent au rythme qui réponde aux vœux des Indiens dans les provinces intéressées.

A mon avis, ces remarques ressemblent beaucoup à certaines des observations faites il y a quelques minutes par le député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand). Je le souligne pour montrer clairement à Votre Honneur et à la Chambre que le député de Skeena a tenté, comme il le disait aujourd'hui, de ne pas participer à la discussion dans un esprit partisan, mais qu'en qualité de porte-parole d'une région qui compte un grand nombre d'Indiens, il se sentait tenu de chercher à comprendre et à exposer à la Chambre la pensée véritable des Indiens.

Je comprends que le dilemme où se trouve le ministre, comme la motion de l'honorable député le laisse entendre, n'est pas attribuable surtout à la teneur de la déclaration mais plutôt à ses lacunes. Il provient en partie de certaines mises au point sur sa déclaration qu'il a faites à la Chambre en réponse à des questions et de déclarations des Indiens eux-mêmes. Le député de Skeena se fondant sur le document publié par les Indiens à Ottawa avant la déclaration du ministre, en a souligné les principales lacunes. Je crois que le ministre a reconnu lui-même qu'elles s'appliquaient à sa déclaration.

Le ministre se souviendra, j'en suis sûr, que le 26 juin un certain nombre de questions ont été posées par le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield). A un moment donné, j'ai posé au ministre la question suivante:

Puis-je demander si la déclaration qui considère comme utopiques et irréalisables les réclamations territoriales des autochtones représente l'attitude permanente du gouvernement, ou n'est-ce qu'une simple idée mise en avant à l'appui des discussions et des négociations avec le peuple indien?